

SAINT-THURIEN, le 26 novembre 2025

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Vendredi 5 décembre 2025 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) Tarifs publics communaux 2026,
- 2°) Allocation de vétérance des anciens sapeurs-pompiers 2025,
- 3°) Autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement,
- 4°) Dissolution du SIMIF – intégration des résultats,
- 5°) Budget primitif 2025 – décisions modificatives,
- 6°) Provisions pour créances douteuses – adoption d'une méthode de calcul,
- 7°) Installation d'un visiophone à l'école – approbation du projet et demande de subvention,
- 8°) Personnel : modification de la durée hebdomadaire de travail,
- 9°) Lotissement : approbation de la participation financière et demande de subvention,
- 10°) Mise en place d'un site de compostage partagé – convention avec Quimperlé Communauté,
- 11°) Tarification sociale cantine scolaire,
- 12°) Motion de soutien à la Commune de LANVEOC pour le maintien de l'école navale,
- 13°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 5 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-six novembre, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.
Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Elodie PEINTUREAU et Guillaume LOUVET.

Absent excusé : Stéphane POIRIER (a donné pouvoir à Francine TAMIC).

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20250608**Objet : Installation d'un visiophone à l'école
Approbation du projet et demande de financement**

Madame le Maire fait part de l'installation d'un visiophone à l'école à la demande du directeur pour améliorer la sécurité des élèves, des enseignants et des agents présents dans la structure. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise AVSB de SAINT-THURIEN en mars 2025.

Le coût des travaux s'est élevé à 1 687 € HT. Le Maire indique que ceux-ci bénéficient d'une aide financière du Conseil Départemental dans le cadre de l'appel à projet sécurité du Pacte Finistère 2030.

Elle présente le plan de financement qui s'établit comme suit :

- Coût des travaux HT		1 687.00 €
- Subvention :		900.00 €
o Conseil Départemental du Finistère	900.00 €	
- Autofinancement		787.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve l'installation d'un visiophone à l'école,
- approuve le plan de financement proposé et autorise le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre de l'appel à projet sécurité du Pacte Finistère 2030 à hauteur de 900 €.

Fait à SAINT-THURIEN, le 10 décembre 2025
Le Maire,

Christine KERDRAON.

